

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2020

Présents : M. Mmes BIFFARD M. – BOUCAULT C. – CHALEMBERT G. – CLARENC C. – CORBIN T. – CORLÉ V. - GERMOND I. - GOUAULT M. – GOUAULT P. – GOUDET O. - GUILLAUME M. – HUBERT A. – LENAERTS P. – PECCHIOLI P. – PEUVRET C. – PISTOLI D. – POTTS O. – RIVIERE P. – SORESCU-HINGUE G. – VERNEY G.

Excusés : Asselin A. (pouvoir à Pistoli D.), Bourdin G. (pouvoir à Potts O.), Olivier G. (pouvoir à Pecchioli P.), Tasse-Carry V. (pouvoir à Rivière P.) et Vail A. (pouvoir à Biffard M.).

Documents remis aux conseillers municipaux en début de séance : comptes-rendus des commissions Fleurissement, et Fêtes et Cérémonies et un document de présentation d'un projet cidricole

1° Approbation du précédent compte-rendu de séance

Le précédent compte-rendu de séance est approuvé à l'unanimité.

2° Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Madame Mélanie GOUAULT et monsieur Daniel PISTOLI ont été désignés secrétaires de séance.

3° Demandes d'exonération de loyer pendant le confinement

Monsieur le maire informe l'assemblée que les commerces et associations de Perche en Nocé ont connu des situations d'exploitation différentes pendant la période de confinement liée à la COVID-19 (continuité d'activité ou cessation temporaire d'activité ou non commencement d'activité).

Il présente à l'assemblée deux demandes d'exonération de loyers pour des établissements qui n'ont pas connu d'activité.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'exonérer les loyers, charges incluses, des mois de mars, avril et mai 2020 des établissements suivants : le Relais Saint Germain et le Théâtre Bascule pour la somme totale de 3 721,91 €. Il décide également de ne pas titrer les loyers de mars, avril et mai 2020 à l'association le Nid des petits Percherons pour la mise à disposition de la Maison des Assistantes Maternelles, qui a connu un réel début d'activité le 2 juin 2020.

Le Relais du Parc reste à la marge du présent sujet eu égard à sa situation particulière.

Monsieur Potts indique qu'il a effectué une première prise de contact dans le cadre de l'opération « 1000 cafés » et expliqué la situation d'exploitation des 3 cafés sur Perche en Nocé. Il lui a été proposé d'avancer sur le dossier du Relais du Parc d'abord puis de candidater pour le café de Dancé. L'opération « 1000 cafés » donne accès à une base de données de fonds de commerce disponibles, et de personnes intéressées par la reprise d'un café. Une rencontre sera organisée avec les élus.

4° Proposition de convention de mise à disposition d'un spectacle de contes avec la Médiathèque Départementale de l'Orne

Monsieur le Maire présente un projet de convention de la Médiathèque Départementale de l'Orne pour la mise à disposition d'un spectacle de contes prévu le 16 octobre 2020 dans la salle des fêtes de Nocé dans le cadre du festival des Racont'arts animé par Delphine Noly et Rebecca Handley.

Le conseil municipal donne un avis favorable au projet de convention de la Médiathèque Départementale de l'Orne, décide de mettre à disposition des intervenants de la Médiathèque Départementale la salle des fêtes de Nocé sous réserve de l'évolution de la situation d'urgence sanitaire actuelle, décide de prendre en charge les frais de restauration des intervenants, et d'hébergement, si nécessaire et autorise le maire à signer ladite convention.

5° Propositions d'avancement de grade du personnel communal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le tableau des propositions d'avancement de grade du personnel de Perche en Nocé pour l'année 2020 communiqué par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne.

Monsieur Patrick Rivière, conjoint d'un agent administratif de la commune, précise qu'il ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité des votants (24 votes pour, sur 24 votants) :

- Les avancements de grade :
 - d'un agent administratif à temps non complet (29.5 H hebdomadaires) au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
 - d'un agent technique à temps non complet (28 H hebdomadaires) au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
 - d'un adjoint technique à temps non complet (32 H hebdomadaires) au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - d'un adjoint technique à temps non complet (4H hebdomadaires) au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sous réserve de la décision du conseil communautaire de la CDC Cœur du Perche, employeur principal de cet agent.
- autorise le maire ou l'adjoint en charge du personnel à signer tous documents afférents à cette délibération,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général 2020.

6° Comptes-rendus des commissions :

- Fleurissement : Philippe Gouault, président de cette commission, prend la parole et indique que les membres de la commission réunis le 29 juin ont effectué le tour du bourg de Nocé suite aux remarques de non fleurissement de celui-ci. Il réprécise que la période de plantation habituelle (courant avril) était pendant le confinement, le personnel technique était à l'arrêt et les jardineries fermées. Au déconfinement, le temps était chaud et sec, la décision a été de fleurir à minima uniquement devant la mairie. La commission présentera une proposition de fleurissement en octobre.
- Fêtes et cérémonies : Caroline Peuvret, présidente de cette commission, prend la parole et explique que la commission s'est réunie le 2 juillet pour porter une réflexion sur l'organisation ou pas du repas des aînés en 2020 eu égard à la situation sanitaire actuelle liée à la COVID-19. Plusieurs scénarii sont possibles : maintien (organisation du repas à la salle des fêtes de Préaux en novembre 2020) ou report en mars /avril 2021 ou annulation (distribution de paniers garnis). Décision en septembre 2020 en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

7° Présentation d'un projet cidricole

Monsieur le Maire présente le projet de production cidricole de monsieur Matthieu Lacour-Veyranne, ingénieur agronome qui a pour projet de s'installer en tant que producteur de cidre et de jus de pommes dans le Perche. Il est à la recherche d'un verger et d'un local. Plusieurs pistes sont à l'étude.

8° Questions orales

a) Informations

- La cérémonie du 14 juillet aura lieu à Nocé à 10 H avec dépôt d'une gerbe au monument aux morts en présence de la fanfare de Nocé suivi d'un vin d'honneur devant la mairie.

- Monsieur le maire, en réponse à une question écrite de monsieur Patrick Rivière concernant les travaux d'installation en cours du câble en fibre optique sur la route Dancé-Verrières pour savoir si cela correspondait à l'arrivée du très haut débit dans le secteur explique que tant que les liaisons entre les armoires de répartition et les habitations ne sont pas réalisées en câble fibre optique, le débit n'est pas amélioré. Monsieur Jean-Michel Bouvier, conseiller départemental, contacté, est dubitatif quant au fibrage des habitations prévu fin 2022 à cause d'une pénurie de câbles.
- Isabelle Germond fait un point sur la Maison des Assistantes Maternelles qui a repris son activité le 2 juin et accueilli 4 enfants. La deuxième assistante maternelle peut maintenant accueillir 4 enfants. 7 enfants sont attendus en septembre avec un objectif de 9 enfants encadrés par 3 assistantes maternelles.
- Monsieur Verney fait un point scolaire communautaire sur la période de confinement (la COVID-19 a perturbé le fonctionnement des écoles, l'école de Rémalard a accueilli des enfants de personnel soignant, pas de fermeture de classe à la rentrée, changement de direction à Préaux, le protocole sanitaire sera reconduit en septembre).
- Une commission Travaux est fixée au 16 juillet,
- Le comité des fêtes de Nocé organise un vide-greniers 19 juillet.
- La mise en place de l'organisation sur l'approvisionnement en produits bio et circuits courts en restauration scolaire sera effectué par les responsables écoles-cantines communaux.
- Marin Guillaume fait un point sur les travaux d'assainissement à Saint Jean de la Forêt. Les travaux avancent bien. La mise en eau du premier bassin aura lieu mercredi 15 juillet.

b) Questions orales :

- Thierry Corbin sollicite des informations sur la vente du bâtiment Pifre. Monsieur le Maire l'informe qu'un compromis de vente a été signé puis annulé. Il a été reproposé à Eco Pertica pour relancer leur projet d'installation qui peut rentrer dans le dispositif « 100 Territoires d'Industrie ». La Banque des Territoires peut être sollicitée.
- Madame Sorescu-Hingue réitère sa question concernant le coût de la mise à disposition du logement à l'étage des anciens locaux de la CDC Perche Sud par les artistes en résidence. Monsieur le Maire répond que la valorisation du coût est en cours. L'artothèque va démarrer en septembre et sera accessible à tous par le prêt d'œuvres aux habitants.
- Patrick Rivière demande qui finance les travaux de toiture en cours au Moulin Blanchard. Monsieur le Maire indique que c'est la commune qui prend en charge ces travaux qui s'élèvent à 24 000 € TTC financés par une subvention DETR à hauteur de 10 000 €.
- Catherine Clarenc demande où en sont les projets des cabinets médicaux. Monsieur le maire répond que la demande de DETR sur la rénovation de la toiture du bâtiment Gorel est en attente de réponse et qu'il reste à réaliser le revêtement de sol. Ce bâtiment sera prêt à accueillir un médecin relié au centre territorial de santé. Une réflexion est en cours sur la création d'un espace de téléconsultation à la pharmacie de Nocé.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au 26 août.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23H05

Le Maire,
Pascal PECCHIOLI

